Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260224-DCM2026_012-DE

*Département des Côtes d'Armor*
*Commune de Saint-Carreuc*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi vingt-quatre février deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le lundi 16 février 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Antoine MAHÉ, Rémi BLANCHARD, Élodie CLÉRICE, Régis LANCIEN, Carole MOISAN-MAZÉ, Adjoints, Christophe BOITARD, Serge CARLO, René DAULY, Morgane LE GALL, Didier LE GOFF, Béatrice LE GOUPIL, Annick LE MOING, Vanessa MORIN, Miguel REBOURS, Isabelle RONSOUX, Christelle VARGIU.

Absents non excusés : Kathy LE LEFF, Jacky TOQUET

Secrétaire de séance : Christelle VARGIU

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17
Absents : 2

## DCM2026/012 : ADOPTION DES RAPPORTS DE LA CLECT PARTAGE A PART EGALES DE L'ACCOMPAGNELENT FINANCIER PORU L'EXERCIE OBLIGATOIRE ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 16 décembre 2025 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées. Le rapport de CLECT est annexé à cette délibération.

La délibération 189-2025 du 16/10/2025 désigne l'agglomération comme Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant (AOAJE) en modifiant l'intérêt communautaire d'action sociale. Il s'agit d'une nouvelle responsabilité créée par la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui vise à améliorer l'accueil du jeune enfant. Pour accompagner financièrement les AOAJE, un arrêté interministériel du 22/10/2025 a notifié les montants attribués au titre de 2025 aux communes de plus de 3 500 habitants. Le conseil communautaire a approuvé le partage de ce financement à hauteur de 50 % entre l'agglomération et les communes bénéficiaires. Il a été décidé que la CLECT se réunisse chaque année au sujet des montants de réfaction à opérer.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260224-DCM2026_012-DE

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 16 décembre 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe,
- **APPROUVE** les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes :

| COMMUNES | AOAJE [réfact on DAC 2026] |
|---|---|
| BINIC-ETABLES | -12 197 € |
| BODEO (LE) | - € |
| FOEIL (LE) | - € |
| HARMOYE (LA) | - € |
| HILLION | -12 197 € |
| LANFAINS | - € |
| LANGUEUX | -12 197 € |
| LANTIC | - € |
| LESLAY (LE) | - € |
| MEAUGON (LA) | - € |
| PLAINE-HAUTE | - € |
| PLAINTEL | -12 197 € |
| PLEDRAN | -14 230 € |
| PLERIN | -10 164 € |
| PLOEUC-L'HERMITAGE | -12 197 € |
| PLOUFRAGAN | -10 164 € |
| PLOURHAN | - € |
| PORDIC | -12 197 € |
| QUINTIN | - € |
| SAINT-BIHY | - € |
| SAINT-BRANDAN | - € |
| SAINT-BRIEUC | -20 328 € |
| SAINT-CARREUC | - € |
| SAINT-DONAN | - € |
| SAINT-GILDAS | - € |
| SAINT-JULIEN | - € |
| SAINT-QUAY-PTX | |
| TREGUEUX | -12 197 € |
| TREMUSON | - € |
| TREVENEUC | - € |
| VIEUX-BOURG (LE) | - € |
| YFFINIAC | -10 164 € |
| **TOTAL** | **-150 429 €** |

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260224-DCM2026_012-DE

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ.

Le secrétaire de séance
Christelle VARGIU